

GARANTIE FAMILLE

Soutenir votre famille au quotidien en cas d'accident ou d'immobilisation

Garde d'enfants, soutien scolaire, conduite à l'école... Dans des périodes compliquées, avec MMJ Assistance à domicile vous bénéficiez du soutien de professionnels pour veiller sur ceux que vous aimez.

Comment mon assistance peut-elle m'aider ?

En cas d'immobilisation de l'enfant au domicile de plus de 14 jours :

- Soutien scolaire à domicile.

En cas d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours de l'adhérent, de son conjoint ou de l'enfant :

- Prise en charge des enfants : déplacement d'un proche ou transfert des enfants ou garde des enfants.
- Conduite à l'école.
- Remplaçante de garde d'enfants.



SOPHIE, 35 ANS

« Lors d'un match de football notre fille s'est blessée. Suite à cet accident, elle a été contrainte de rester immobilisée à la maison. Grâce à MMJ Assistance, elle a pu bénéficier d'un soutien scolaire à domicile et ainsi rattraper le retard pris sur le programme. »

L'ESSENTIEL À RETENIR

Quels délais respecter ?

15 JOURS.

Sauf cas fortuit ou cas de force majeure, vous devez effectuer votre demande d'assistance dans les 15 jours suivant :

- une hospitalisation imprévue ou programmée, une immobilisation imprévue.
- une chirurgie ambulatoire ou intervention chirurgicale comprenant une nuit.

Qui peut en bénéficier ?

Vous, en qualité d'adhérent MMJ, ainsi que les personnes vivant sous votre toit : conjoint(e), partenaire lié(e) par un PACS, concubin(e), enfants, ascendants directs.



FAIRE APPEL AU SERVICE 7J/7 ET 24H/24

1

Composer le

05 49 34 80 06

24H/24 - 7J/7

2

Un chargé d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.



Cette fiche d'information constitue un résumé des garanties, les conditions précises d'attribution et d'intervention étant détaillées dans la notice d'information.